

**Message introductif lors de la journée de lancement du  
jubilé de la Réforme 2017 de la FEPS  
le 6 juin 2012 à Zurich**

**La Réforme bernoise**

Berne, contrairement à Zurich avec Zwingli ou Genève avec Calvin, n'a pas de figure centrale à laquelle attribuer la paternité de la Réforme. Certes, les noms de personnalités connues comme Berchtold Haller ou Niklaus Manu sont liés à la Réforme bernoise, mais les développements à Berne entre 1523, époque de l'apparition des premiers mouvements réformés, et 1532, année de création du Synode bernois, sont beaucoup trop complexes pour pouvoir être rattachés ou réduits à l'action d'une seule figure. En outre, les enjeux ne portaient pas seulement sur des questions ecclésiales et théologiques, mais aussi et surtout sur des aspects politiques et économiques qui intéressaient tout particulièrement les instances politiques, à savoir le Grand et le Petit Conseil.

Bien qu'à Zurich la Réforme se soit déjà imposée en 1523, soit cinq ans plus tôt, Berne a joué un rôle plus important qu'elle sur le plan politique pour le développement de ce mouvement dans la Confédération. Notamment parce que toute la Confédération, à l'exception de Zurich, soutenait alors la France dans la lutte des puissances européennes pour la domination de l'Italie et que Zurich se trouvait ainsi politiquement isolée. Depuis 1521, un conflit de droit ecclésial comparable à la situation de Zurich opposait les Conseils de la ville de Berne, qui revendiquaient le pouvoir de décision dans les discussions ecclésiastiques, et les évêques de Constance et de Lausanne. Aussi les instances politiques considéraient-elles avec sympathie les attaques de Zwingli et de Luther contre l'Eglise catholique, même si à l'origine elles ne voulaient pas risquer une scission avec Rome.

A Berne, les réformateurs Berchtold Haller et Sebastian Meyer se heurtèrent à une forte résistance, et ce n'est que grâce aux encouragements de Zwingli qu'ils poursuivirent leur action dans cette ville. Comme à Bâle, les théâtres de carnaval anti-catholiques, par leur critique des dysfonctionnements du clergé, du marchandage des indulgences et des scandales d'actualité entachant l'Eglise, jouèrent un rôle important dans la diffusion des idées réformées au sein de la population.

Après avoir réalisé différentes enquêtes dans les régions sous domination bernoise, les Conseils constatèrent que la pensée réformée gagnait de plus en plus de terrain. En 1526, le Grand Conseil réunit pour la première fois une majorité favorable aux adeptes de la foi nouvelle et donc à la Réforme. Quant au Petit Conseil, il fallut l'exclusion de quelques partisans du camp catholique pour obtenir une majorité. En 1528, les Conseils organisèrent en ville de Berne un débat théologique auquel Zwingli et d'autres réformateurs de l'Allemagne du Sud furent invités.

La Dispute de Berne, assemblée réunissant quelque 800 personnes, eut lieu du 6 au 26 janvier 1528. L'ensemble des prêtres des villes et campagnes avaient été convoqués de même que les quatre évêques de Constance, Lausanne, Bâle et du Valais. Ces derniers ne firent pas le déplacement et perdirent par conséquent tous leurs droits sur les terres bernoises. Une invitation amicale avait été également adressée aux cantons suisses et à toute une série de cités du sud de l'Allemagne.

L'Edit du 7 février 1528 consacra le passage de Berne à la Réforme, cinq années après Zurich. Aujourd'hui encore, la portée historique de cet événement ne doit pas être sous-estimée. Par la suite, le Conseil décida d'instituer la Réforme dans tous les territoires sous domination bernoise et usa même de la force pour l'imposer lorsque cela s'avérait nécessaire. Dans la Suisse romande actuelle, le réformateur français Guillaume Farel diffusa les idées nouvelles avec le soutien de Berne. En 1530, il s'établit à Neuchâtel, et en 1532 il fit ses premières prédications en ville de Genève, alliée de Berne.

Berne étant de loin le plus grand canton de la Confédération, la Réforme s'étendit depuis là dans les bailliages bernois d'Argovie, puis en 1536 dans le pays vaudois francophone. La foi nouvelle diffusa également dans les régions du sud de l'évêché de Bâle, où les villes de Bienne et de La Neuveville, considérées comme des cités confédérales, de même que les vallées d'Erguël et de Moutier, furent réformées. Seule la partie nord de l'évêché, qui correspond à l'actuel canton du Jura, ainsi que la vallée de Laufon, demeurèrent catholiques.

Si Berne était restée catholique, la Réforme dans les autres cantons s'en serait trouvée très fortement compromise dans la mesure où la Dispute de Baden de 1526 avait clairement tourné à leur désavantage. Mais surtout, la Réforme n'aurait pas connu l'essor planétaire qui a été le sien par la suite. En passant à la nouvelle confession, Berne, alors Etat urbain le plus puissant au Nord des Alpes, devenait de facto le protecteur de la Réforme à Genève, laquelle fit des émules en France (Huguenots) mais aussi en Ecosse et aux Pays-Bas et qui, depuis là, aborda les rives du Nouveau Monde, les futurs Etats-Unis d'Amérique et le Canada et, plus tard encore, les Indes et la Corée. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, personne bien sûr ne pouvait imaginer un tel scénario. Rétrospectivement, il convient de replacer la décision bernoise d'adhérer à la Réforme non pas uniquement sous un angle théologique mais surtout sous l'angle de l'histoire de l'Eglise.

La Réforme à Berne ne se fit pas sans troubles. De nombreuses régions de l'Oberland rejetèrent d'abord la foi nouvelle; à l'opposé, les Anabaptistes estimaient que la réforme de l'Eglise n'allait pas assez loin. En outre, la défaite des protestants dans la seconde guerre de Kappel attisa encore les tensions. La consolidation de la nouvelle Eglise réformée n'eut lieu que quatre années plus tard, avec le Synodus de Berne de 1532.

Quatre ans après la Dispute de Berne, un synode, qui se déroula du 9 au 14 janvier 1532, avait été convoqué dans l'intention d'enjoindre les pasteurs de s'abstenir de toute polémique et de se concentrer sur la Parole de Dieu. Il s'agissait d'une part de consolider et d'unifier la jeune Eglise protestante encore divisée et controversée. Mais l'enjeu était aussi de préserver la liberté de l'Eglise réformée, qui courrait le risque de se voir trop étroitement tenue sous bride par le Conseil. Il fallait élaborer un projet théologiquement convaincant, qui propose une réflexion fondamentale sur l'essence et la mission de l'Eglise.

Le Synodus de Berne de 1532, est la première ordonnance bernoise sur la conduite des pasteurs et fut considéré dans ce contexte historique comme un règlement de service destiné à régler la paix. Il fut rédigé pour l'essentiel par le réformateur strasbourgeois Wolfgang Capito, dont l'approche conciliatrice et œcuméniquement équilibrée joua un rôle déterminant dans le succès de l'entreprise. Outre des questions théologiques fondamentales, le Synodus aborde aussi des aspects touchant au règlement de paroisse et à l'accompagnement spirituel. Le devoir de prêcher la foi protestante représentait un tout nouveau défi pour le clergé. Le document de 1532 parle le langage de son temps et traite des questions de son temps. Le profil pastoral et le règlement de service pour les pasteurs et pasteurs actuellement en vigueur, les descriptifs de postes et les règles déontologiques éditées par la Société pastorale, qui offrent une description actuelle de cette profession exigeante, présentent des parallèles étonnamment nombreux avec la situation de l'Eglise à l'époque.

Le Synodus de Berne a donné son premier fondement légal à l'Eglise et ses premières instructions au clergé confronté au défi de prêcher la foi nouvelle. Conformément à la Constitution de l'Eglise de 1946, il fait partie des bases historiques de l'Eglise bernoise avec les 10 thèses finales de la Dispute de Berne et l'Edit de Réformation du 7 février 1528.

Pour conclure, voici une citation du Synodus de Berne qui montre que le document de l'époque n'a rien perdu de son actualité:

Chapitre 39: ***Comment on doit préparer la prédication***

*« Quand on veut prêcher, on a l'habitude de lire des sermons écrits ou des commentaires et d'en extraire de quoi remplir une heure, sans que l'on se mette beaucoup en peine de savoir si cela sert ou non à édifier l'Eglise d'aujourd'hui. De là vient qu'on produit si peu de chose qui puisse subsister devant Dieu. C'est pourquoi nous devons et voulons nous exhorter les uns les autres, et nous aider de bon cœur à ce que chacun de nous médite l'écriture et se l'applique, comme il a été dit, en vue de son propre perfectionnement. Qu'après cela chacun considère l'état de son Eglise, à laquelle il doit faire part de ce qu'il a compris. Il se pourra qu'il ne dise pas la dixième partie des choses que Dieu lui aura données dans ce texte de l'Ecriture. Car tout doit se faire pour l'édification de l'Eglise, et il ne s'agit pas ici d'étaler sa science ou son esprit : c'est l'honneur de Dieu dans le salut de l'Eglise par le Christ que de tout notre cœur nous devons chercher, et rien d'autre.*

*Ainsi donc, il n'est pas nécessaire de prescrire des règles détaillées ; la vérité elle-même a son siège dans les cœurs, et l'amour de Dieu la communique. De la sorte, on n'épargnerait les péchés de personne, on ne raillerait personne par des paroles amères et sans cause, on édifierait les assistants, on recommanderait à Dieu ceux du dehors et l'on ne causerait pas tant de disputes, comme on risque de le faire, hélas ! aujourd'hui, ainsi que cela a déjà été dit. Dieu veuille y remédier en chacun de nous. Amen. »*

Cette citation du Synodus de Berne permet de constater que la préparation d'une prédication au XVI<sup>e</sup> siècle n'était pas si différente de notre pratique actuelle.

En perspective des manifestations des jubilés de la Réforme en Suisse et en Allemagne, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure sont prêtes à apporter leur contribution dans le cadre d'un projet national, tout en sachant que le jubilé de la Réforme bernoise ne sera probablement célébré qu'après 2028 – à l'occasion des 500 ans de l'Edit de Réformation du 7.2.1528.

Andreas Zeller  
Pasteur  
Président du Conseil synodal  
Eglises réformées Berne-Jura-Soleure